



**territoire
d'énergie**
ARDÈCHE

**MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UNE
CHAUFFERIE BIOMASSE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR POUR LES
GITES COMMUNAUX LES BLES D'OR ET LES RUCHES A CHALENCON
(07)**

CONSULTATION SIMPLIFIEE

QUESTION / REPONSE N1 & N2

Dans le cadre de la présente consultation vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions qui nous sont parvenues :

Question N1 :

A ce jour nous avons la qualif 2008 mais pour la 1319, notre dossier est en cours d'instruction donc nous ne l'avons pas pour le moment. Est que le fait de ne pas avoir la 1319 est éliminatoire ?

Question N2 :

Nous détenons bien la qualification OPQIBI 2008 mais pas la 1319. Pouvons-nous quand même répondre à cette consultation ?

Réponse commune aux questions N1 et N2 :

La qualification OPQIBI 1319 avait été mentionnée afin de permettre le respect des conditions nationales d'éligibilité 2026 du Fonds Chaleur de l'ADEME, condition nécessaire à l'obtention d'une subvention pour la réalisation de l'étude de faisabilité portant sur un réseau de chaleur (tranche ferme).

Cette étude sera réalisée sur un territoire couvert par le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) de l'Ardèche, pour lequel Territoire d'Énergie Ardèche intervient en tant que mandataire. À ce titre, une consultation spécifique a été menée auprès de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes sur l'exigence de cette qualification.

Il a ainsi été acté par l'ADEME qu'à titre dérogatoire et uniquement pour l'année 2026, la qualification OPQIBI 1319 ne sera pas exigée pour les petits réseaux de chaleur, sous réserve que les bureaux d'études soient en mesure de :

- justifier de qualifications équivalentes,
- présenter des références en matière de réseaux de chaleur, hors réseaux biomasse classiques,
- démontrer leur capacité à conduire une réflexion intégrant les autres énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), conformément aux démarches « EnR Choix » de l'ADEME.

Par ailleurs, les bureaux d'études disposant de qualifications OPQIBI en solaire thermique et en géothermie seront recevables.

Enfin, la qualification OPQIBI 1319 probatoire est également acceptée.